

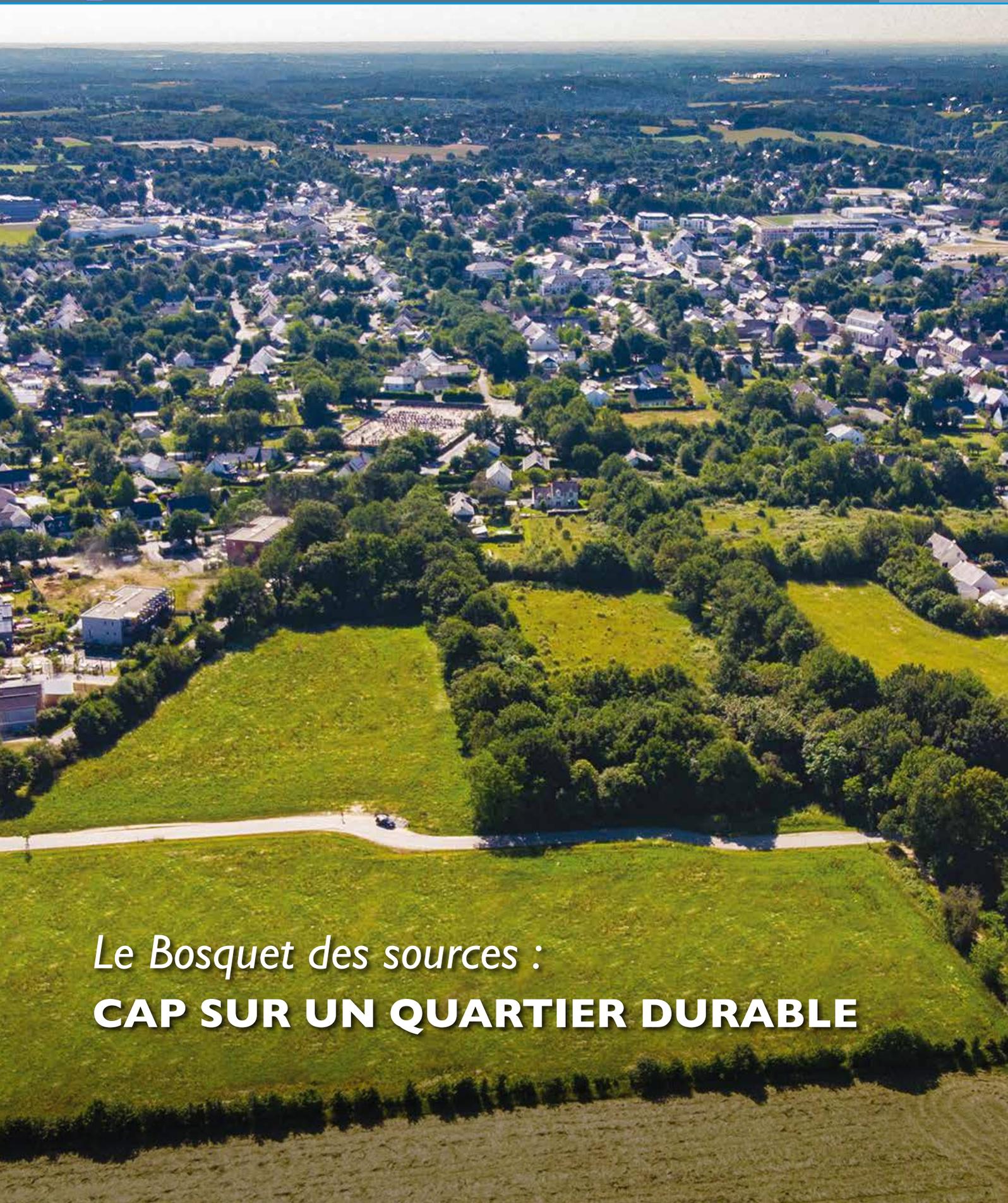
Treillières

Magazine d'information de la commune de Treillières

MAG' n°87
DEC 2020
JANV
FEV
2021



www.treillieres.fr



Le Bosquet des sources :

CAP SUR UN QUARTIER DURABLE



La pelote basque veut rebondir à Treillières

Le samedi matin sur la zone technique de l'enseigne Décathlon, il régnait comme un petit air de sud-ouest. C'est presque une anomalie dans une ville, un département et même une région où le ballon rond, ovale, ou ceux du basket et du handball sont rois. Lucas Augey ne l'entend pas de cette oreille. Originaire d'Hasparren (Pyrénées-Atlantiques), le jeune homme a quelques peu dépoussiéré les fondations du seul club de pelote basque en Loire-Atlantique : « *Le Pelote basque club Ouest (PCBO) existe bien mais son activité était à l'arrêt, le fronton un peu à l'abandon* ». Grâce à une campagne de crowdfunding, le mur a retrouvé une seconde jeunesse. Difficile de décrire les 28 disciplines que propose la pelote basque, mais ce jour-là, Lucas, Samuel et Antoine profitaient d'un doux soleil d'octobre pour faire une petite démonstration de Pala, puis du spectaculaire Chistera. « *C'est plaisant, convivial, et surtout très simple d'accès* », insiste le président du PCBO. « *Avec une balle, une raquette et surtout un fronton, la discipline reste libre, ouverte à tous. Ce fronton vient d'Anglet mais on pourrait très bien imaginer une pratique indoor, sur le mur d'un gymnase par exemple.* » Avis aux amateurs et amatrices, puisque la pelote basque est mixte. Quelques euros d'adhésion, une disponibilité dès que le temps et le déconfinement le permettront, voilà un sport qui pourrait très vite plaire et séduire les Treilliérains. « *Dans nos villages dans le sud-ouest, ces frontons sont à la fois des terrains de sports, des monuments historiques et des lieux de sociabilité* ». Une sorte de mur porteur de la culture du vivre ensemble.

Contact : @PeloteBasqueClubOuest sur Facebook, tél. 06 42 08 26 77

Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie - 44119 Treillières cedex - Tél. 02 40 94 64 16

Horaires :

Lundi au vendredi - 8h30 à 12h30 • 14h à 17h30 (mairie fermée le jeudi après-midi).

Permanence état civil et formalités : samedi de 9h à 12h

Numéro 87 : Décembre 2020 Janvier-Février 2021 - Dépôt légal à parution.

Magazine trimestriel d'information et de communication de la commune de Treillières. **Directeur de publication** : Alain Royer

Responsable de la rédaction : Pascal Lavéant - **Coordination** : Sophie Escande-Sorin

Crédits photos : Mairie de Treillières • DR • Adobe Stock : © ii-graphics / Marc / Scriblr / Michel Bazin / Oovarc.

Réalisation : studio graphique Impression Visuelle - **Imprimerie** : Cartoffset - **Tirage** : 4700 exemplaires

Distribution : Guy W. Services



Événements **P4**Portraits **P5**Citoyens de demain **P8****La nature à bonne école**

L'avenir s'écrit aujourd'hui **P10**
**Une première année
 avec Ado'Gevres**

Partageons nos passions **P12**DOSSIER **P14**

**Le Bosquet des sources :
 cap sur un quartier durable**

Solidarité-Familles **P20**Culture **P21**Intercommunalité **P22**

**Le local et les produits sains
 se mettent à table**

Travaux **P24**Conseil municipal **P25****L'économie à la relance**Économie **P28**Expression libre **P30**C'est pratique **P31**

L'AVANT-PROPOS

DU MAIRE

Chèr(e)s Treilliérains(es)

Il ne vous aura pas échappé que ces dernières semaines le paysage politique municipal a connu quelques mouvements. Certains élus nous ont quittés, d'autres ont choisi de nous rejoindre. C'est une nouvelle gouvernance qui se met en place, collant au plus près de nos valeurs.

Malgré la période anxieuse liée à la situation sanitaire actuelle, notre équipe municipale, en partenariat avec les services, poursuit la mise en œuvre de ses objectifs tout en gérant la crise au niveau local. Bon nombre de dossiers sont sur la table et le travail réalisé par les élus trace le chemin d'un avenir meilleur que nous construirons ensemble.

Hippodrome et site du Bossin verront leur dénouement administratif en décembre puis technique au printemps. Ces deux dossiers ne doivent pas occulter les actions menées au quotidien par les élus et les agents pour améliorer votre sécurité et vos services. Côté concertation, dès le premier trimestre 2021, nous aborderons la mise en sécurité des abords de l'école Alexandre-Vincent... Un groupe de travail sera constitué avec les parents, les responsables des établissements, les services et les élus en charge des dossiers. Ce même trimestre, une concertation sur la halle de marché et la réunification des places marquera le début de ce projet.

Vous comme moi, laisserons sans état d'âme 2020 derrière nous, et aborderons 2021 comme une renaissance, même si nous en sommes conscients, la crise sanitaire résistera probablement à la Saint-Sylvestre. Nous devons apprendre à vivre avec... sans pour autant se résigner. Véritables fers de lance de la dynamique locale, les commerçants de la commune l'ont bien compris. Si certains demeurent ouverts car considérés comme indispensables, les autres s'organisent, nous rappelant qu'ils nous sont, eux aussi, indispensables. Par un simple coup de téléphone, les Treilliérains peuvent commander leurs articles et les récupérer sur rendez-vous dans la boutique concernée.

J'encourage ici chacun de vous à continuer à consommer treilliérain, il en va de l'avenir de nos commerces mais aussi du lien social et amical, cher à notre commune.

À Treillières, on résiste et on réagit ! Par son tissu associatif actif, sa tradition sociale et l'attachement de tous, à cet esprit "village", je ne doute pas que Treillières saura mobiliser toute son énergie pour répondre, concrètement et avec bienveillance, aux difficultés que nombre d'habitants connaissent déjà ou connaîtrons dans les temps à venir. Nous, serons à vos côtés.

Je forme le vœu que la crise et ses injonctions de distanciation sanitaire ne soient pas synonymes de distanciation sociale et de repli sur soi. Treillières est une grande famille... Agissons comme des membres responsables. Faisons fi de nos différences !

À tous, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Votre santé est primordiale, prenez soin de vous et des vôtres.

Le Maire, Alain Royer

Reconfinement

La continuité du service public assurée

Au moment du bouclage de ce magazine, la France était encore reconfinée. Mais pas ses services essentiels : telle est la ligne dessinée par le gouvernement pour cette fin d'année 2020. La mairie de Treillières est donc ouverte.

Alors que le confinement du printemps avait vu l'ensemble des établissements scolaires fermer leurs portes et que les administrations publiques, prises au dépourvu, avaient parfois peiné à assurer leurs missions, l'État a souhaité la garantie d'une continuité du service public. Ainsi, sur Treillières, l'accueil de la mairie reste disponible pour les usagers. De même, l'activité habituelle du centre communal d'action sociale a été maintenue : distribution alimentaire, portage de repas à domicile, gestion des situations d'urgence (...) avec un accueil physique possible uniquement sur RDV, tout comme pour accéder au Guichet famille ou aux permanences avec les partenaires : CLIC, PMI...



RAPPEL :

Pendant la période du confinement, les salles associatives restent fermées (et les activités régulières et ponctuelles suspendues). S'agissant des équipements clos et de plein air, ils restent ouverts pour l'usage des écoles et des collèges. En dehors de ces usages, ils sont tous fermés.

En ce qui concerne les équipements dédiés à la petite enfance : suspension des animations du Relais petite enfance et des permanences du Lieu d'accueil enfants-parents, maintien des matinées d'accueil à La Passerelle ; et maintien de l'accueil des enfants au multi-accueil.

Communication

Du Wi-Fi gratuit sur certains sites du bourg

L'initiative WiFi4EU promeut la connectivité Wi-Fi gratuite pour les citoyens dans les lieux publics : parcs, places, bâtiments publics, bibliothèques, centres de santé, musées, etc. Cette initiative permet aux communes de toute l'Europe de solliciter le financement d'équipements Wi-Fi dans des lieux publics qui ne sont pas encore dotés d'un point accès gratuit. Ainsi, la ville de Treillières est dotée d'un réseau Wifi public, nommé WiFi4UE : il peut être accessible depuis les complexes sportifs, l'espace Simone-de-Beauvoir, la médiathèque et la mairie, côté parking. Il y a des bornes Wifi extérieures et intérieures dans chacun de ces bâtiments.



EN PRATIQUE :

Pour se connecter, il suffit de chercher le réseau WiFi4UE dans les propositions de réseau wifi, de cliquer dessus puis sur "se connecter". Le Wifi se déclenche automatiquement, la page d'accueil du navigateur s'affiche et il est possible de naviguer sur internet.

➔ **À SAVOIR :** Pour se connecter à ce réseau, il faut accepter les termes généraux de fonctionnement. Il existe une politique de sécurité et des règles de filtrages gérés par la société qui a installé le réseau Wifi public.

Hommage**Un rassemblement pour Samuel Paty**

Le 21 octobre dernier, indigné par l'assassinat de l'enseignant en histoire-géographie, Samuel Paty, un groupe d'enseignants en activité et retraités a proposé aux habitants un rassemblement citoyen sur le parvis de la mairie de Treillières. Une façon de rappeler leur attachement collectif à « la liberté d'expression et à la laïcité, qui garantissent la liberté de conscience ».

Solidarité**Une belle collecte alimentaire**

Chaque année, la ville organise une grande collecte alimentaire, basée sur le don spontané de consommateurs généreux. En partenariat avec le Super U de Treillières et La Pommeraie nantaise, élus et bénévoles se sont relayés pour cette action solidaire au profit du centre communal d'action sociale (CCAS). En deux jours, 1 129 kg de produits secs (principalement des conserves et des féculents) ont été collectés, de même que 115 kg de produits d'hygiène. C'est sensiblement le même résultat qu'en 2019. Merci à la générosité des donateurs.

Événement fêtes de fin d'année**Trois possibilités pour le Noël des aînés**

Traditionnellement, pour les fêtes de fin d'année, la ville de Treillières se mobilise particulièrement pour les aînés de 70 ans et plus en leur proposant un colis gourmand ou un moment festif et convivial.

En raison du contexte sanitaire, le traditionnel banquet n'aura pas lieu, il est remplacé par trois propositions (un seul choix possible).

- colis gourmand,
- un bon d'achat de fin d'année à utiliser chez les commerçants de bouche, partenaires de la commune : La Casa, L'itinéraire, Domitys, Le Moulin blanc, la Chocolaterie Chesnaie...
- don destiné aux actions du CCAS.

Noël des aînés

Un bulletin d'inscription par foyer

À découper et à retourner au CCAS avant le 15 décembre, par mail : ccas@treillieres.fr
Espace Atout'Age, CCAS 59 bis rue de la Mairie, 44119 Treillières, tél. 02 40 94 52 42

Je souhaite :

 ① **le colis gourmand** ② **un bon d'achat de fin d'année de 25 euros**

À l'issue de votre inscription avec le coupon, un courrier de bon d'achat de fin d'année à votre nom vous sera envoyé fin décembre. Vous devez y joindre impérativement la COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ.

 ③ **faire un don aux actions du CCAS**

Nom Prénom Date de naissance

Adresse :

Téléphone : Courriel :



Exposition

Une couleuvre à collier à la médiathèque

Ce n'est pas un effet naturel du confinement, mais bel et bien une immersion photographique plus vraie que nature, proposée le mois dernier par la médiathèque de Treillières, organisée dans le cadre du festival Les Celtomania et répondant à l'invitation de l'association Treillières au fil du temps. Les clichés sont signés Philippe Jarno, photographe animalier, et ils ont quelque peu marqué les visiteurs...

Aînés

Une Semaine bleue et citoyenne

Plusieurs rendez-vous étaient proposés au public à l'occasion de la Semaine bleue nationale, dédiée aux retraités et aux personnes âgées. Parmi les temps forts proposés, un atelier-conférence sur le logement, une découverte de la sophrologie, et une randonnée éco-citoyenne intergénérationnelle, mobilisant notamment les jeunes élus du conseil municipal.



Loisirs

Le grand jeu prend forme

C'est une inédite aire de jeu ludique qui prend forme au cœur du parc du Haut-Gesvres, juste à côté du château. Des toboggans, filets, parois d'escalade, ponts de singe, et même une cabane en fin de parcours devraient motiver les enfants et les adultes pour la promenade du dimanche en Vallée du Gesvres ! Cette réalisation a été initiée dans le cadre de l'opération "Eau et Paysages", pilotée notamment par Erdre et Gesvres. L'ambition est de mettre en valeur ce site naturel, parfois méconnu. Encore un peu de patience avant la fin des travaux...



Marie-Claire, l'aurevoir manqué

La restauratrice n'avait pas eu le temps de saluer une dernière fois sa fidèle clientèle.

« Une blessure » pour Marie-Claire Lumineau, qui a mis la clef sous la porte de La Treille, une institution gourmande treilliéraine, dans l'attente d'une deuxième vie.

C'était le 12 mars dernier, déjà. Un confinement inédit, brutal et une activité qui s'arrête plus tôt que prévu. Marie-Claire Lumineau avait prévu d'achever une vie d'activité culinaire par quelque chose de plus joyeux, à l'été dernier. La Covid est passée par là. « J'avais repris La Treille en 1982 avec mon mari. Je n'ai que des bons souvenirs : ces banquets familiaux, ces clientèles de tous horizons, cette fidélité merveilleuse. » La Treille était un repère, un style de restauration aujourd'hui quasiment révolu. « Jusqu'à fin septembre, on m'appelait encore pour me réclamer un beurre blanc et une omelette norvégienne ». Le café, ouvert en 1967 avant de devenir



un restaurant, a traversé les époques : « je me souviens de cette nuit fin 1980 où la neige avait bloqué tout le département et il a fallu nourrir tous ces naufragés de la route », se remémore-telle dans un sourire. Des sourires aux larmes aussi : la disparition de Jacky, son mari, et « cette solidarité exceptionnelle qui m'a permis de rebondir, de m'en sortir, de poursuivre l'aventure... » L'aventure

est terminée mais toujours vive pour Marie-Claire qui, de sa fenêtre juste en face, sera aux premières loges lorsque le bâtiment retrouvera une seconde jeunesse. Un projet est à l'étude. « Ce serait bien de conserver l'âme des lieux », dit-elle, avant de penser à son avenir : « Je n'en ai pas peur. Je vais aller vers les autres. Pas simple quand on a passé toute une vie à voir les autres venir vers soi. »



Bruno se met en boîte

Bruno Jahan a mis quelques temps pour accepter d'apparaître en photo, car ses vedettes, ce sont surtout ses boîtes à livres. Le Treilliérain nous a raconté pourquoi il aimait se rendre utile pour sa ville, « maintenant que j'ai du temps », justifie-t-il en souriant. Ses constructions de bois, installées sur la commune, permettent un autre accès, libre, à la culture : deux sont déjà visibles au Verger et à La Houssais, et Bruno en fabrique quatre autres actuellement. « J'aime bien travailler le bois, c'est un vrai plaisir, une occupation saine ». Membre du Conseil des sages, Bruno insiste : « c'est au sein de cette instance qu'est née cette idée des boîtes à livres, à l'image des hôtels à insectes qui fleurissent ici et là. C'est utile, ça rend service, ça suffit à me motiver. » L'homme connaît bien Treillières, pour y être né et depuis resté fidèle à la commune : « Mes parents y tenaient un café, le café Jahan, c'était il y a longtemps. »

ÉCOLE ALEXANDRE-VINCENT

La nature à bonne école

Cela fait près de quinze ans que l'apprentissage de la nature – de ses insectes et oiseaux, de ses plantes et légumes – se conjugue à l'air libre à l'école Alexandre-Vincent. Pour lier biodiversité et activités pédagogiques, la réserve naturelle éducative Galliane et le refuge Alexandre s'affirment comme de vertueux supports éducatifs.



Claire Martin, enseignante en CP, animait cette journée dédiée à la nature.

Tout a commencé par une initiative, il y a une quinzaine d'années, celle d'un instituteur en CM2, qui a imaginé la fabuleuse histoire liant le vallon du ruisseau du Pont-Guérin, une mare en contrebas de l'école Alexandre-Vincent, et le programme scolaire des élèves. Pour Jean-Pierre Grimaud, directeur de l'école, « le rendez-vous est devenu un véritable projet d'école qui s'appuie sur ce havre de verdure et d'eau d'un demi-hectare ». Du nom de l'ancienne propriétaire des lieux prénommée Galliane, l'espace boisé est désormais « un champ d'étude pour les écoliers, une formidable occasion pour observer la faune et la flore de la mare qui s'y trouve. » Sur cette réserve naturelle éducative de proximité, des ateliers sont organisés pour valoriser le site.

Ils ont lieu sur le temps scolaire mais intègrent également les parents lors de journées annuelles pour défricher les abords du plan d'eau, enlever les végétaux et curer la mare, aménager et entretenir les abords du site car la nature reprend rapidement ses droits.

Véritable outil d'éducation

Pour donner une garantie supplémentaire au travail mené par l'école, une convention avec l'association Bretagne-Vivante permet d'assurer un suivi scientifique des petites trouvailles faunistiques et floristiques. Ainsi, ce partenariat dessine les contours d'une préservation de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement. « Et tous les ans », pour-

suit le directeur, « nous convions les parents à se joindre aux enseignants pour assurer l'entretien de la réserve, et aussi préparer le refuge Alexandre à passer les périodes froides de l'automne et de l'hiver. » Car le refuge Alexandre est bien le second site permettant d'éduquer et de sensibiliser à l'environnement et au développement durable les élèves. « Les écoliers disposent de cet espace naturel pour réaliser un petit potager : semer, récolter quand on a de la chance, observer les insectes pollinisateurs », indique Claire Martin, enseignante en CP. « C'est un espace dédié à la pratique, que peuvent observer les enfants depuis la cour. Quand les fraises rougissent, les sourires sont au rendez-vous. »

ÉCOLE PAULINE-KERGOMARD

Le conte, plaisir sans compter



Il s'en passe des choses à l'école Pauline-Kergomard. Avec un protocole sanitaire toujours présent mais sans masque pour les élèves de maternelle, l'établissement poursuit ses activités d'apprentissage, notamment autour du projet de l'école 2020-2021 consacré aux contes et légendes. « Les huit

classes travaillent sur le sujet », explique Anne Baril, enseignante en moyenne et grande section. « Bien entendu, l'idée est aussi d'associer à cette thématique d'autres moments privilégiés pour enrichir notre travail collectif : des sorties, un spectacle de Noël... Mais la situation fait qu'il est impossible de se projeter, à moyen

ou long terme. » Pour autant, l'école ne cède pas à la morosité et poursuit ses objectifs, en participant notamment à deux projets : le prix littéraire des Incorruptibles et le dispositif "école et cinéma".

Le succès des ateliers péri-éducatifs



La crise sanitaire n'a pas trop perturbé l'organisation des ateliers proposés aux enfants après le temps scolaire, à l'occasion de disciplines variées et enrichissantes pour près de 140 enfants, chaque jour. Depuis la rentrée de septembre, la ville de Treillières met en place différentes activités, à travers deux ateliers proposés les lundis, mardis et jeudis soir de 16h30 à 17h15 sur les écoles Alexandre-Vincent et Joseph-Fraud. Menés en lien avec des intervenants associatifs, ces ateliers s'échelonnent sur deux cycles de 18 semaines, pendant lesquels les enfants peuvent s'exercer au jeu d'échec, aux activités cirque, "bouge ton corps", rollers... Le jour de notre passage, c'est Olivier de l'association Happy Feet qui donnait l'opportunité aux enfants de « découvrir des rythmes inattendus et nouveaux, aux multiples influences : jazz, swing, funky, salsa... ». À partir du 1^{er} février, à l'occasion du second cycle, seront notamment proposés, entre autres, du dessin créatif, du théâtre d'improvisation, de la danse en ligne etc. De quoi permettre aux jeunes participants de s'ouvrir davantage sur le monde.

Une première année d'animations, malgré tout...

Voilà un an naissait la structure AdoGesvres, concrétisation d'une nouvelle politique jeunesse souhaitée par la Ville de Treillières. Avec ses animations récurrentes et créatives, AdoGesvres semble avoir séduit le jeune public treilliérais.

Des activités plus ciblées en fonction de l'âge des participants, un rythme d'animations plus simple, plus lisible... La structure jeunesse AdoGesvres s'adresse depuis septembre 2019 aux 11/14 ans, et remplace l'accueil de loisirs Le Tremplin, qui s'adressait aux 9/14 ans depuis 2005. Pour Pascal Lavéant, adjoint au maire délégué à la jeunesse et au sport, « il était important de mieux cibler les activités en fonction de l'âge des participants, pour que tous les jeunes puissent s'y retrouver. Désormais, les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis aux A'Venturiers, dans les locaux de l'école Alexandre-Vincent, et il faut être scolarisé au collège pour pouvoir s'inscrire et participer aux activités proposées à AdoGesvres. »



Tout est sur le blog adogesvres.home.blog

Un blog pour conserver le lien

Ainsi, deux jours par semaine – mercredi et vendredi – les jeunes ados se retrouvent autour d'activités proposées par le Service jeunesse : bataille navale grandeur nature, atelier pixel art, soirée "just dance"... Pour informer les publics – les jeunes comme leurs parents –, une plaquette est éditée, disponible en ligne : « chaque programmation correspond à une période, sur le temps scolaire ou pendant les vacances », explique Sébastien Jacob, responsable du Service jeunesse. Le professionnel municipal est accompagné depuis peu dans sa mission par Solène Brunet, responsable d'AdoGesvres : « il était important de mieux communiquer vis-à-vis des collégiens, pour qu'ils puissent se sentir pleinement concernés par des activités qui répondent à leurs envies, à leur rythme de vie de collégien, à leur besoin d'autonomie aussi. »

Il existe désormais un blog – adogesvres.home.blog... – qui permet de conserver le lien et de laisser une trace des activités réalisées, grâce à des photos, des vidéos, des articles.

Des navettes pour acheminer les jeunes

Un nouveau fonctionnement, une nouvelle façon de mobiliser les jeunes... « Nous étions en pleine dynamique et la Covid est passée par là », regrette Sébastien Jacob. Pour autant, dès la reprise des activités au début de l'été dernier, le succès était au rendez-vous : « des soirées le vendredi soir affichant complet, des stages pendant les vacances qui ont très bien marché... » Et pour faciliter la mobilité des participants, un système de navettes permet aux jeunes de rejoindre le point de rencontre, depuis leur village : Muzon,

Garambeau, La Ménardais, Ragon... « Là aussi, le succès est au rendez-vous car les navettes sont souvent pleines », confirme Solène Brunet, « et puis ce système de transport rassure également les parents. »

→ À SAVOIR

les navettes circulent entre 13h30 et 14h et entre 18h et 18h30. Les réservations s'effectuent au moment de l'inscription aux activités. Le plan des navettes est consultable depuis l'espace citoyens : infos pratiques > enfance – jeunesse > AdoGesvres navettes.

130 activités en un an !

Résultat, en un an, l'action municipale jeunesse a trouvé son nouveau rythme de croisière : 130 activités ont été recensées, et des stages ont été proposés à chaque semaine de

vacances : initiation au montage vidéo, montage d'un escape game, création de bijoux... Là aussi, la variété est au rendez-vous et permet d'intéresser le plus grand nombre. De plus, pendant la période estivale, deux séjours sont proposés, le premier début juillet et le second fin août. « Cette année, les 15-17 ans se sont retrouvés pour des sensations fortes à l'occasion d'un séjour au Pays basque. Ce sont forcément de bons souvenirs », poursuit Solène Brunet.



Pour tous les goûts...

Parmi les temps forts vécus par les jeunes ados de la commune, un séjour à Paris, un défi kin-ball, un concert mémorable lors des fêtes de fin d'année 2019, un séjour au Futuroscope. Juste avant le reconfinement, les jeunes de l'Adogesvres sont allés découvrir le petit bourg d'Orvault grâce au Troc patate ! Deux équipes sont parties à la rencontre des commerçants et des habitants munis d'une pomme de terre, dans le but de l'échanger par quelque chose de mieux, plus important, plus cher...

Le mot de...



Pascal Lavéant,
adjoint au maire
délégué
au sport, à la vie
locale et associative,
à l'artisanat, au
commerce et à la
communication

« La philosophie d'AdoGesvres, c'est de proposer des activités toute l'année, un peu comme une saison culturelle. Que chaque adolescent treilliérain puisse s'y retrouver, en fonction de ses goûts. L'objectif est aussi de créer, sur la base d'activités à visée pédagogique, une continuité éducative dans le parcours de ces adolescents. »



ADOGESVRES EN PRATIQUE :



Sébastien Jacob et Solène Brunet

- **PÉRIODES SCOLAIRES :**
les mercredis (14h-18h) et les vendredis (16h- 20h).

Des activités peuvent aussi être proposées le samedi après-midi, de 14h à 18h.

La capacité d'accueil et les horaires varient selon l'activité proposée (sortie culturelle, manifestation sportive, veillée...). La structure est fermée le samedi précédant les vacances scolaires mais un temps fort convivial et ludique est proposé chaque vendredi soir de début de vacances scolaires.

- **Vacances scolaires :**
du lundi au vendredi (14h-18h)

La capacité d'accueil et les horaires peuvent varier selon l'activité proposée (sortie culturelle, manifestation sportive, veillée...).

Tarifification : le tarif est calculé à partir du quotient familial auquel est appliqué un taux d'effort. Une simulation des tarifs est possible depuis l'espace citoyens : infos pratiques > documents généraux enfance > tarification des services.

Contact : Parc du Haut-Gesvres, 54 rue Étienne-Sebert, tél. 06 86 91 38 42

RUGBY

La sécurité au centre de la mêlée

Si l'est un sport où le contact est évident, c'est bien le rugby. Comme au judo, au football ou dans bien d'autres disciplines, en cette période de crise sanitaire, la Covid siffle la fin du match.

Une saison précédente interrompue par l'épidémie de coronavirus, une nouvelle contrainte de s'adapter, avant à nouveau d'être perturbée. Au Stade treillierain, toute l'organisation avait pourtant été revue. « *On est dans l'adaptation permanente* », indique Marc Salaün, manager du club. « *On est plus que satisfaits d'avoir pu redémarrer l'activité en septembre, avec un protocole très strict, que l'on a adopté très tôt, des catégories seniors aux tout-petits.* » Privés de vestiaires dans un premier temps, les joueurs n'ont pas transigé avec les règles élémentaires avant de



Comment poursuivre les activités sportives en appliquant les règles élémentaires ?

monter sur le terrain : masque pour tous en dehors du terrain et pour les éducateurs sur le terrain, gel, désinfection des ballons, sens de circulation, registre des adhérents présents... « *Avant chaque entraînement, les sanitaires sont désinfectés, les vestiaires aussi.* » Certes, les moments de convivialité ont été hors-jeu mais « *l'essentiel est que nos adhérents et leurs familles soient rassurés* ». Après tout, « *les coureurs du Tour de France sont aussi en contact* », s'amuse Marc Salaün, qui insiste : « *on continue d'appliquer le maximum de précautions pour se protéger, nous et nos*

joueurs. » Depuis, début novembre, la pratique amateur est à l'arrêt. « *On a aussi travaillé avec la mairie pour imaginer ensemble des solutions aux questionnements pratiques.* »

Des parents présents ce jour-là prenaient aussi les choses avec philosophie : « *les enfants ont besoin de poursuivre leur activité sportive* », « *il n'y a pas plus de risques là qu'à l'école* », conclut une mère présente sur le bord du terrain. Espérons plus de stabilité en 2021.

Infos sur le site stade-treillierain.fr

HANDBALL

La balle en zone protégée



Respect, solidarité, passion : les trois valeurs du Handball club du Gesvres sont bien au rendez-vous. Là aussi, les mesures sanitaires sont rigoureusement appliquées par l'encadrement au sein du club, comme nous l'explique Jefferson Mlynarz, responsable sportif : « *on désinfecte le matériel entre chaque collectif, on interdit aux jeunes pratiquants de toucher les équipements, tous les éducateurs sont masqués durant la durée totale des séances, on réduit le nombre de*

joueurs sur un périmètre donné... »

Pour ce club d'environ 300 licenciés, les équipes jeunes représentent les trois quarts des effectifs, alors la vigilance est de tous les instants. « *Et pendant le confinement, on continue à distiller conseils aux joueurs, à commencer par celui de poursuivre une activité sportive régulière, pour éviter à la fois les blessures à la reprise, et de perdre l'endurance acquise en première partie de saison.* »

Infos sur le site handballtreillieres.clubeo.com

INFORMATIQUE

Des souris et des hommes

Voilà plusieurs années que le club informatique de Treillières organise chaque semaine des cours pas comme les autres : progresser, découvrir son matériel, parfaire ses connaissances... Les motivations des adhérents sont multiples.

« Les participants ne viennent pas dans un but professionnel », insiste Daniel Mahé, le président du club, qui propose deux types d'ateliers : le premier est ouvert aux débutants le mardi soir, « c'est de l'initiation car nos animateurs proposent de faire découvrir l'environnement informatique - le vocabulaire, le système d'exploitation - et les logiciels de bureautique, mais aussi les rudiments de l'Internet avec la messagerie et les outils d'exploration, la sécurisation anti-virus, le classement des photos... ». Un second atelier, dit de perfectionnement, est programmé le jeudi soir, et s'adresse plutôt aux utilisateurs avertis. « Nous allons plus au fond des choses, par exemple pour découvrir les composants

Partager ses connaissances



matériels d'un ordinateur, les fonctionnalités du système d'exploitation Windows, les logiciels espions, et encore connaître les bons usages pour nettoyer et dépanner son ordinateur.»

Le club est animé par six bénévoles, qui se relaient dans une salle équipée de 17 ordinateurs. « L'ambiance est plutôt décontractée, nous sommes là pour partager nos connaissances, l'objectif est

que chacun gagne en autonomie face à son outil », complète Daniel Mahé. Des ateliers victimes de leur succès car certains adhérents sont là depuis plusieurs années et les séances affichent complet. « Début 2021, on devrait pouvoir accueillir de nouveaux élèves ».

Contact au 02 51 77 06 21 et par courriel : daniel.mahé@free.fr

SOPHROLOGIE

Souffler, respirer, se détendre tout simplement

Le club de sophrologie de la commune se porte plutôt bien. Comme si, en cette période particulière où les situations de stress sont croissantes, la recherche de moyens de se détendre était devenue vitale. « La sophrologie, c'est une activité, un espace, un moment pour souffler. Basé sur des exercices de respiration, de relaxation et de visualisation, les pratiquants parviennent à atteindre le bien-être », insiste Isabelle Brehier, enseignante de la discipline depuis 20 ans. Huit cours sont proposés chaque semaine sur Treillières, et chaque attente est différente : « savoir gérer son stress par la détente, dompter ses colères, prendre du recul... » Salle du presbytère, les petits groupes se retrouvent pour un instant privilégié.



Même si les cours sont pour l'instant interrompus, pour Pascaline Lebot, secrétaire de l'association, « ces séances de sophro sont l'occasion, une fois par semaine, de mettre le quotidien entre parenthèses pour revenir à soi et rien qu'à

soi en prenant le temps de s'écouter, de se sentir vivant et de se faire du bien, tout cela en profondeur et en douceur. »

Infos au 06 17 35 85 75 et par mail : p_lebot@yahoo.fr

Le Bosquet des sources : cap sur un quartier durable

Treillières présente son nouveau visage. Confirmant son attractivité démographique, la ville fait face à un défi : pouvoir continuer d'accueillir des familles sur son territoire tout en maîtrisant son aménagement urbain. L'enjeu est de limiter le nombre de logements nouveaux sur la commune à 90 par an, cela comprend notamment les 20 logements nouveaux prévus au Bosquet des sources : il s'agit des tranches 3 et 4 de la Zac de Vireloup, volontairement réévaluée pour conserver l'esprit village de Treillières. Par ce choix, la ville entend développer durablement son territoire au bénéfice d'une population qui fait le choix de s'installer dans cette commune pour des raisons de facilité d'accès à la propriété et de la qualité de vie d'une ville à la campagne. Présentation du projet en 15 questions et 15 réponses.

1. QUEL EST L'HISTORIQUE DU PROJET ?

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vireloup a été créée par délibération du conseil municipal en 2004, laquelle s'étend sur 24,5 ha et a pour vocation principale la construction de logements. L'opération peut en outre accueillir des équipements publics ou des activités compatibles avec l'habitat. La Ville avait confié à la société LAD-SELA l'aménagement de cette ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement, qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2018 sans que l'opération n'ait été achevée. Aussi, la commune de Treillières a souhaité concéder la ZAC à un nouvel aménageur afin d'achever cette opération. Le périmètre des tranches 3 et 4 a été dénommé pour l'occasion "Le Bosquet des sources". C'est le groupe Métay promoteur immobilier et Val d'Erdre Promotion - Périon réalisations qui a été retenu par le conseil municipal à l'issue d'une procédure d'appel d'offre (par délibération du 1^{er} juillet 2019).

« Nous avons opté à ce moment-là pour la proposition économiquement la plus avantageuse, qui préserve au mieux les intérêts de la collectivité » a indiqué

Alain Royer, maire de Treillières. « La volonté reste que le nouvel aménagement propose une densité urbaine raisonnable par rapport à la taille de notre ville. Ce quartier est une nouvelle référence urbaine pour la ville. Le Bosquet des sources a une véritable identité ».

2. QUI SONT LES NOUVEAUX AMÉNAGEURS ?

Métay et Val d'Erdre Promotion sont deux entreprises, familiales et indépendantes, qui exercent l'activité d'aménageur foncier depuis 50 ans dans le département, et même à Treillières où 50 logements ont été réalisés à La Boisserie, au cœur du centre





Vue sur l'aménagement urbain des premières tranches de la ZAC.

bourg. Périon réalisations est aménageur foncier et promoteur depuis 1966.

Le Groupement a été accompagné dans cette réflexion par une équipe pluridisciplinaire composée du cabinet AGEIS, bureau d'études et géomètres experts, de Dominique Dubois, architecte conseil, spécialisé dans l'urbanisme et l'aménagement et du cabinet Oak Paysage, paysagiste concepteur.

3. À QUOI VA RESSEMBLER CE NOUVEAU QUARTIER ?

Dans ce projet, les espaces publics deviennent des lieux fédérateurs du



quartier où sont déployées les qualités d'un cadre de vie apaisé et partagé. Pour que le futur quartier soit animé au quotidien par les habitants, le projet engage la conception d'un maillage doux, en partie centrale du site, où une veine paysagère nord / sud traverse l'espace public. Cette veine naturelle est destinée à fabriquer un "parc habité" avec des constructions qui viennent, à son contact, s'insérer dans le paysage. Les modes doux de déplacement (piétons, cycles) seront privilégiés au sein des lieux partagés, pour favoriser les rencontres entre les habitants.



4. QUE DIT LE CONTRAT DE CONCESSION ?

Ce contrat est conclu pour une durée de six ans. Le programme prévisionnel de construction compte réaliser 26 500 m² de surface de plancher, répartis de la façon suivante : 120 logements résidentiels sur les cinq prochaines années, et 6 500 m² de services et activités tertiaires. La composition urbaine du futur quartier du Bosquet des sources a été imaginée pour offrir une mixité de formes urbaines (petits collectifs, maisons sur lots libres) qui sont organisées autour de principes de regroupement : plateaux et placettes pour les îlots groupés, placettes pour les lots libres, formant ainsi des hameaux habités.

Ces différentes typologies sont assemblées dans le site en fonction de la topographie et des orientations favorables à trouver pour chaque logement, et ainsi offrir une qualité de vie aux futurs habitants.

5. QUE PRÉVOIT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ?

Afin d'encourager la mixité sociale et générationnelle dans ce nouveau cadre de vie, une offre de logements diversifiée est prévue : 95 terrains à bâtir seront proposés, adaptés aux attentes et aux besoins des primo accédants, des familles ou des seniors. Cette offre de logements sera complétée par la construction de 25 logements locatifs sociaux. À court terme, ce sont donc 120 logements qui seront construits sur Le Bosquet des sources.

Cependant, les élus ont souhaité anticiper l'avenir en imaginant un quartier évolutif, susceptible d'accueillir à plus long terme 50 logements complémentaires. Une réflexion innovante a été menée en ce sens, sur les possibilités d'évolution de certains lots.

→ À SAVOIR

Afin d'être en capacité de répondre aux demandes d'implantation d'entreprises, un îlot est susceptible d'accueillir des activités ou services compatibles avec l'habitat.

« Innovant, agréable vivre et respectueux de l'identité urbaine de Treillières »

**3 QUESTIONS
AUX AMÉNAGEURS :**

à Jérôme Périon, directeur général de Périon réalisations, Nathalie et Alexandre Métaï, de la société Le Bosquet des sources.



Qu'est-ce qui vous a guidé dans la conception de ce projet ?

« Préalablement à l'élaboration du projet, nous nous sommes appuyés sur un audit des Tranches 1 et 2 de la ZAC, nous permettant de proposer des orientations en termes de densité, d'accessibilité, de respect de la biodiversité. Ces objectifs sont consignés dans une charte inscrivant l'opération dans une démarche de développement durable. Celle-ci prévoit la préservation et la reconstitution de zones humides, limitant les impacts du projet sur un environnement naturel de qualité, tout en garantissant aux futurs habitants un cadre de vie adapté à leurs besoins. »

Quel est l'esprit général de cet aménagement urbain ?

« Conscient que nous nous inscrivons dans un cadre urbain initié avec les tranches 1 et 2 de la ZAC de Vireloup, nous avons souhaité respecter une cohérence globale, notamment en accordant au végétal une place centrale. Sur ce point en particulier, il était important de donner au Bosquet des sources une vraie ambition environnementale. »

Par quel moyen comptez-vous y parvenir ?

« Pour réaliser un quartier durable, nous souhaitons favoriser les déplacements doux, encourager la construction de logements bioclimatiques, imposer aux constructeurs un système innovant de tri et de recyclage des déchets de chantiers, ou encore valoriser les zones naturelles et créer des enclos de biodiversités. »

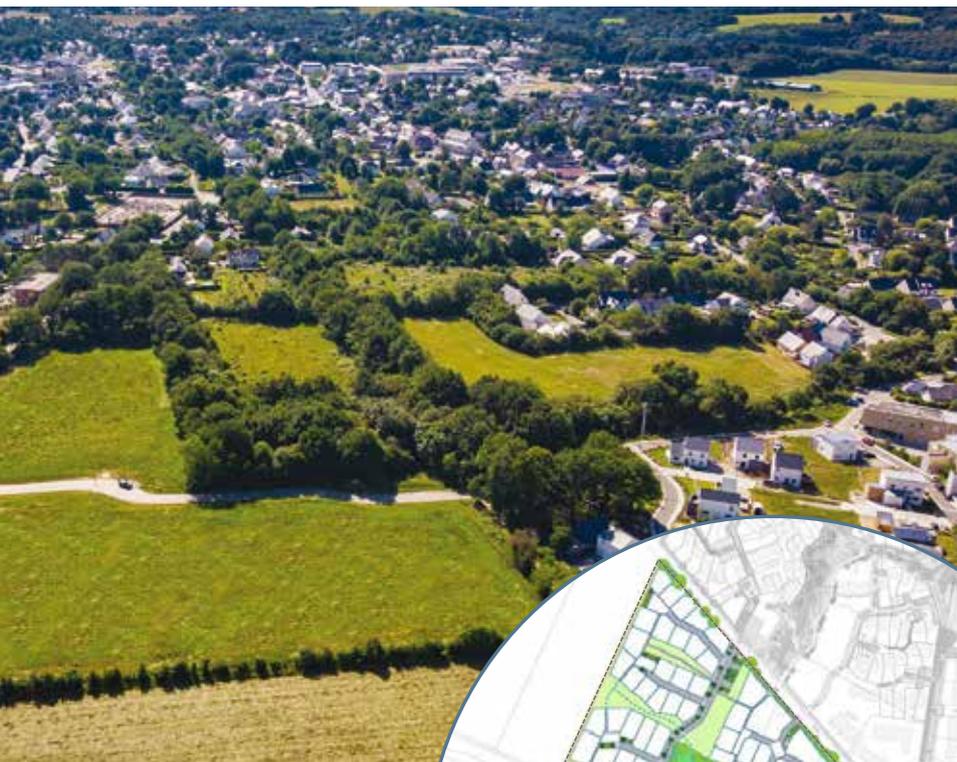


6. COMMENT LE PROJET PERMETTRA-T-IL DE FAVORISER LE "BIEN VIVRE ENSEMBLE" ?

Un travail a été réalisé pour concevoir des espaces de qualité, accessibles, et favorisant la convivialité entre habitants de tous âges. Le projet prévoit notamment la création d'un square avec un parcours ludique

→ À SAVOIR

Un cahier des prescriptions architecturales a été mis en place, il régleme les hauteurs, les implantations, la forme des futurs bâtiments, le type de toiture, les couleurs des enduits... Les choix retenus contribueront à l'ambiance



jardin éphémère et dans un second temps environ 16 logements en R+2 avec parking aérien et en sous-sol.

8. QU'EN EST-IL DES ESPACES DE CIRCULATION ?

Le projet a été pensé pour créer un maillage de liaisons douces sécurisées incitant à l'usage de ce mode de déplacement dans une pratique quotidienne. L'ensemble des cheminements créés convergeront vers l'ancienne voie de chemin de fer qui deviendra une allée cavalière urbaine, axe majeur structurant l'ensemble du quartier et s'inscrivant dans le projet communal de randonnée urbaine. Le corridor écologique traversant la ZAC du nord au sud est préservé et conforté. Le maillage du secteur se prolongera vers le centre-ville pour faciliter l'accès aux équipements commerciaux et publics, un cheminement sera créé le long de la Route de Notre-Dame pour assurer la sécurisation des piétons.

9. QUELLES SONT LES INTENTIONS PAYSAGÈRES ?

Le projet intègre une forte dimension paysagère. Les compensations et les créations de zones humides imposent un paysage spécifique constitué de saulaies, aulnaies et frênaies. Ce découpage par ces entités vertes participera à terme à la qualité de vie des habitants tout en répondant aux objectifs du développement durable. L'ancienne voie ferrée marque la limite entre deux paysages : le plateau et les coteaux du Gesvres, permettant notamment de dessiner le circuit de randonnées. Une large trame verte et bleue doit, à terme, relier l'ensemble des quartiers de Vireloup et ainsi devenir un lien fédérateur majeur du futur quartier.

pour les enfants, ainsi qu'un aménagement très innovant de jardins d'une durée de vie de 5 à 8 ans maximum. Les jardins prendront place sur les emprises ayant vocation à accueillir des constructions à plus long terme, véritables petites parcelles gourmandes (arbustes à baies) qui seront particulièrement appréciées par les Treilliérains aux belles saisons. Par ailleurs, afin d'apporter une réponse adaptée à la légitime recherche d'intimité des habitants, une réflexion particulière a été menée sur l'implantation des constructions, sur le type et la hauteur des clôtures ainsi que sur la composition des haies privatives.

7. COMMENT LES DEUX TRANCHES S'ORGANISENT-ELLES ?

- La tranche 1 prévoit 52 constructions, un îlot destiné éventuellement

urbaine de l'opération et à la qualité de vie des logements. Par ailleurs, le projet impose deux places de stationnement par logement et l'aménagement d'une centaine de places de stationnement visiteurs.



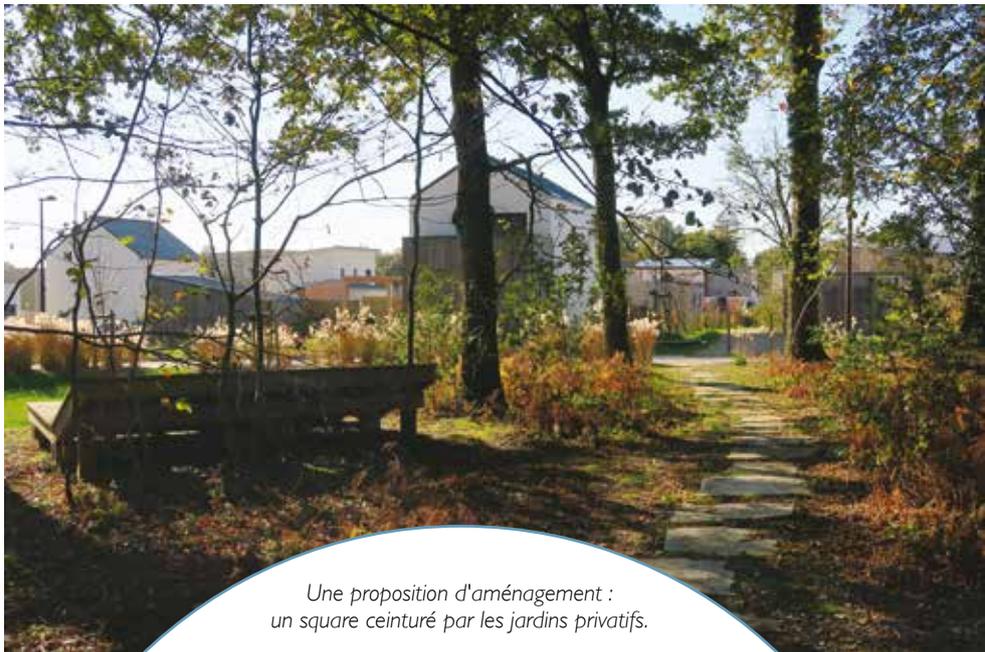
à l'implantation d'activités, un autre destiné à accueillir dans un premier temps 12 logements en locatif social en R+1 et pouvant, dans un second temps, accueillir 5 logements en locatif social supplémentaires en R+2. Un troisième îlot, en réserve foncière, est destiné à accueillir dans un premier temps un jardin éphémère et dans un second temps entre 16 et 18 logements en R+2 avec parking aérien.

- La tranche 2 prévoit 48 constructions, un îlot destiné à accueillir dans un premier temps 13 logements en locatif social en R+1 et pouvant, dans un second temps, accueillir 5 logements en locatif social supplémentaires en R+2. Elle prévoit également un îlot, en réserve foncière, destiné à accueillir dans un premier temps un

10. QUELLE PLACE SERA ACCORDÉE À L'ENVIRONNEMENT ?

Les zones humides constitueront le socle de développement du végétal et formeront à terme le cadre de vie des habitants. « Les zones humides existantes, qui sont des espaces très fermés, doivent être améliorées dans leurs fonctionnements hydrauliques et écologiques. Mais ne doivent en aucun cas être dénaturées, au risque de perdre l'identité du site », souligne l'étude de l'aménageur. Pour percevoir l'intérieur de ces zones, des élagages des haies sont préconisés. Ces espaces resteront ainsi des refuges pour la faune.

D'autres zones humides seront créées, largement ouvertes et agrémentées de gués, d'étiérs, de pontons, de passerelles. Ce seront de réels espaces de loisirs, ouverts au public.



Une proposition d'aménagement : un square ceinturé par les jardins privatifs.

11. QU'EN EST-IL DE LA LOI SUR L'EAU ?

Le projet actuel reprend les grands principes du dossier de loi sur l'eau de 2010. Aujourd'hui, la société AGEIS est en charge d'appliquer les grands principes de cette loi sur l'eau aux tranches 1 et 2 de l'opération. Ce qu'il faut savoir : les bassins versants définis en 2010 ont été conservés sur le nouvel aménagement de la zone, comme la quantité de zones humides compensatoires à créer. De même, des bassins de régulations ont été dimensionnés afin d'assurer la gestion des eaux pluviales de l'opération.



12. COMMENT IMAGINER L'AMBIANCE NATUREL DU FUTUR SITE ?

Un square sera créé, ceinturé par les jardins privatifs attenants : ce sera un lieu privilégié pour les familles. Ce lieu se veut rassurant dans sa configuration, desservi par des portillons à l'arrière des jardins. Le mobilier préconisé sera composé d'une déclinaison d'éléments bois, offrant des

usages variés : bancs, assises, mobiliers de posture, jeux... Enfin, différents enclos de biodiversité seront délimités par des ganivelles et des haies rustiques. La végétation spontanée s'y exprimera et l'entretien, moins régulier, y sera plus "forestier". Ces enclos seront volontairement placés à l'Est contre les enrochements, pour ainsi permettre aux chemins et pelouses

de bénéficier d'un ensoleillement Ouest, l'après-midi.

13. Y AURA-T-IL DES RESERVES FONCIÈRES ?

Oui, deux îlots sont concernés. Les affectations définitives de ces emprises seront connues ultérieurement. Pendant cette période, un



usage éphémère a dû être trouvé, lié à un végétal de vie courte. Ainsi, le principe suivant a été retenu : "une parcelle gourmande", qui sera constituée d'arbustes à baies d'une durée de vie de 5 à 8 ans maximum. Une convention avec un apiculteur pourra également être prévue. Des arbres seront plantés à long terme et seront à conserver dans le projet définitif des emprises foncières. Ces alignements d'arbres seront judicieusement placés le long d'un chemin en limite parcellaire, de manière à initier un pré-verdissement.

14. Une communication concertée est-elle prévue ?

Oui. L'appropriation de ce futur quartier étant un enjeu fort pour la commune, l'aménageur propose une démarche de communication concertée tout au long de l'opération qui prévoit, à ce jour, la mise à disposition en mairie d'une maquette. Compte tenu du contexte sanitaire, il n'est pas prévu de réunion publique (information susceptible d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales).

Des ateliers thématiques destinés à travailler avec les habitants sur l'ambiance et le rôle des espaces publics sont envisagées, tenant compte des contraintes liées à la crise sanitaire.

15. Quel est le calendrier du projet ?

La commercialisation des lots débutera au 1^{er} trimestre 2021, et le début des travaux est prévu à l'été 2021.

Logement social : les clés pour s'y retrouver

La demande en logement social était déjà élevée avant la crise sanitaire. Sur toute l'agglomération nantaise, elle reste conséquente. Sur Treillières, la construction se poursuit et une quinzaine de nouveaux logements seront livrés en 2021.



Les 15 logements sociaux livrés au printemps 2021.

En prise à la crise sanitaire, le pays entier est confronté à l'urgence sociale. La crise économique produit d'ores et déjà ses effets en faisant basculer un nombre croissant de personnes dans la précarité. Le nombre des allocataires du RSA, la distribution de repas ou encore les demandes de logement social sont en forte et inquiétante progression. Pour savoir si un foyer est éligible à un logement social ou habitation à loyer modéré (HLM), une demande peut être faite directement auprès des bailleurs sociaux ou directement en ligne :

www.demandelogement44.fr

Comment prétendre à un logement social ?

Pour demander un logement social, il faut être : soit Français, soit étranger admis à séjourner régulièrement en France. Ces logements sont réservés à des personnes dont les ressources

n'excèdent pas un plafond qui varie en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer. Les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande dont l'objectif est de simplifier les démarches d'accès au logement social. Ainsi, la demande est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et leurs partenaires. La demande de logement social est donc valable sur tout le département.

272 logements sociaux à Treillières

Sur Treillières, au cœur du nouveau quartier, la livraison au printemps 2021 de 15 logements est prévue par l'opérateur CDC Habitat social. La conseillère attribution Alexandra Reolon précise : « au 4 avenue Charles-de-Gaulle, six T2 d'environ

50 m² et neuf T3 de 67,5 m² seront proposés. Chaque logement disposera d'un balcon, d'un local vélo individuel et d'un parking aérien. » Pour la commune, c'est l'offre générale qui sera donc étoffée : Treillières compte à ce jour 272 logements sociaux, grâce à la livraison l'an dernier de 49 logements neufs (Villa Parnasse). À titre indicatif, 69 attributions ont été effectuées en 2019. 446 demandes sont actuellement en attente, 191 d'entre elles ont mentionné "Treillières" comme premier choix.

→ À SAVOIR

Il existe des critères de priorité prévus par la loi : personnes en situation de handicap, personnes démunies, hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition...

Infos auprès de l'Espace habitat social, tél. 02 40 89 94 50

Bienvenue sur la demande de logement de Loire-Atlantique



Les Prix littéraires de la médiathèque

La fin d'année 2020 et le début 2021 marquent le lancement de Prix littéraires et du cinéma. Aux habitués Prix destinés aux adultes se greffent des nouveautés pour les ados et pour les beaucoup plus jeunes.

Pour les adultes, c'est commencé.... Les Prix des lecteurs et celui du cinéma en Erdre sont mis en place conjointement avec d'autres bibliothèques du territoire d'Erdre et Gesvres. Les bibliothécaires ont sélectionné six romans pour le premier et six films pour le second. Jusqu'au mois de mai prochain, les lecteurs sont invités à s'inscrire pour découvrir les sélections : ainsi, après avoir lu les livres ou visionné les films, ils votent en accordant à chacun un nombre d'étoiles, en fonction de leur plaisir et de leur satisfaction. L'ensemble des votes des usagers de toutes les structures participantes seront mis en commun afin de déterminer le livre et le film préférés de nos usagers pour ces Prix.

QUATRE LIVRES POUR LES 13/15 ANS

Pour les adolescents, le Prix s'appuie sur le Festival Mauves-en-Noir de Mauves-sur-Loire, qui propose différentes déclinaisons d'actions pour faire connaître et découvrir la littérature de roman noir et le polar. C'est la 5^e année qu'un prix existe pour les 13/15 ans, et l'équipe de la médiathèque a décidé de le proposer cette année. La sélection concerne quatre livres et, comme pour les adultes, il faut s'inscrire pour participer au Prix. L'objectif étant de lire les quatre livres en question d'ici le mois de mars, puis de voter pour celui que l'on a préféré. L'ensemble des votes dans les différentes structures participantes détermineront le gagnant 2021.



LES TOUT-PETITS ONT AUSSI LEUR PRIX

L'équipe de la médiathèque propose en effet un Prix pour les enfants âgés de 2 à 5 ans qui pourront découvrir, avec leurs parents, les six livres sélectionnés par vos bibliothécaires et des libraires de la librairie Les enfants terribles. Dès janvier, la sélection sera empruntable sur inscription et comme les grands, en juin, ils pourront donner leur avis à partir d'un bulletin de vote adapté à la tranche d'âge. Le résultat sera révélé début juillet.

Le yo-yo de la MÉDIATHÈQUE

L'ouverture du public avait permis de redonner le sourire à toute l'équipe de la médiathèque, notamment aux nombreux bénévoles. Mais la Covid est (re)passée par là. À l'heure du bouclage de ce magazine, l'équipement culturel était toujours fermé au public mais un *drive* permettait le prêt et le retour de documents : cinq imprimés et deux DVD, les jeux ne peuvent pas être prêtés. La boîte de retour est également en fonction, relevée au moins une fois par demi-journée d'ouverture. Les documents récupérés sont mis en quarantaine pendant trois jours dans la salle d'animation, pour éviter tout risque sanitaire.



Infos sur le site www.bibliotheque.cceg.fr

Horaires actuels et adaptés : 7 avenue du Général de Gaulle. • Tél. 02 40 94 61 76

**Mardi : 16h-18h Mercredi : 15h à 18h Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 16h-19h Samedi : 10h-12h et 15h-17h**



Le local et les produits sains se mettent à table



Cuisine centrale de Treillières.

Mieux vivre et mieux manger font partie des enjeux majeurs de notre époque. Pour répondre à cette attente, la communauté de communes Erdre & Gesvres organise des formations pour aider les cuisiniers de la restauration collective à revisiter leur cuisine. Une démarche qui a du sens sur un territoire qui compte plus de 32 000 hectares de terres agricoles.

Depuis un an, la loi EGalim* oblige à proposer au moins un menu végétarien par semaine aux élèves. Les communes jouent le jeu en diversifiant le contenu des assiettes servies. Pour aller plus loin, la communauté de communes a lancé un "Projet alimentaire territorial" pour améliorer encore plus la qualité des repas, notamment en incitant les équipes de restauration collective à préparer davantage de menus à base de produits locaux. Mi-octobre, à Treillières, un cycle de formation était proposé à ces acteurs de la restauration collective, afin d'atteindre cet objectif louable : "Manger sain et local".

*Loi EGalim : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Vers une alimentation de proximité

Interdiction du plastique, repas sans viande, recours plus large aux produits de qualité – labellisés agriculture biologique, Label rouge, AOP, AOC... –, lutte contre le gaspillage alimentaire... La loi EGalim comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective. Certaines sont d'ores et déjà en vigueur dans les cantines d'Erdre & Gesvres, d'autres entreront en application dans les mois à venir. De nombreux acteurs de la restauration collective ont répondu favorablement à la formation proposée. Jacques Piron, responsable de la cuisine centrale de Treillières, voit dans cette initiative « une excellente opportunité de développer une offre alimentaire de proximité et de qualité, grâce à des partenariats avec des acteurs du monde agricole, qui nous aident à mieux commander localement, à passer des marchés publics ciblés, afin de proposer une offre alimentaire de proximité. »



À l'occasion de la présentation officielle de ce cycle de formation vertueux, le président d'Erdre & Gesvres, Yvon Lerat, était accompagné de Barbara Nourry, vice-présidente à l'agriculture et à l'alimentation, d'Alain Royer maire de Treillières et de Maïté Béragne, adjointe au maire déléguée à la famille et à l'éducation.

Le rapport à la nourriture doit changer

Faire évoluer les comportements vers une alimentation plus durable est bien l'un des objectifs de ce projet fédérateur incitant les acteurs à se poser les bonnes questions autour de l'alimentation sur le territoire. Une dynamique saluée par Barbara Nourry, vice-présidente à l'agriculture et à l'alimentation, « c'est la santé qui doit être au cœur de l'alimentation des plus jeunes », souligne-t-elle. « Le rapport à la nourriture en général, le gâchis alimentaire, l'initiation aux goûts... doivent être au cœur de ce projet territorial. La loi EGalim a fait beaucoup, mais il faut aller encore plus loin. » Les mesures les plus drastiques de cette loi ont des échéances plus éloignées mais tout aussi importantes. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, les cantines devront proposer "au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques". En 2025, tous les emballages plastiques devront avoir disparu.

Structurer l'approvisionnement local

Pour concrétiser cette alimentation plus durable, des producteurs locaux ont manifesté leur intérêt pour ce débouché. La CCEG et ses partenaires vont maintenant les mettre en relation avec les sociétés de restauration collective et les restaurants scolaires. Il s'agit par ailleurs de développer la production locale pour consolider cette filière d'approvisionnement pour les cantines, comme de poursuivre l'accompagnement des communes dans leur projet alimentaire.



→ À SAVOIR

La cuisine centrale de Treillières sert 1 750 repas par jour (près de 2 000 d'ici à 2022 d'après les prévisions) et prépare une cinquantaine de repas destinés au portage à domicile.

« La cuisine doit reprendre le pouvoir »



Le cycle de formation proposé par la CCEG pour accompagner les équipes de cuisine était animé par Thierry Marion, formateur et spécialiste de la restauration collective.

Pourquoi former des professionnels de la restauration collective ?

« Il est important de pouvoir revoir les pratiques et les techniques de cuisine, d'analyser collectivement les gestes et les bases : une juste cuisson des viandes, l'introduction des légumineuses... En s'appuyant sur la loi EGalim, l'idée est de comprendre les pratiques de la cuisine évolutive et d'échanger sur la réalisation de menus rapides, économiques, tout en restant gourmands et intéressants sur le plan nutritionnel. »

Quels messages importants transmettez-vous à ces acteurs ?

« Il faut vraiment réussir à gommer toutes les images négatives que l'on peut avoir sur la restauration collective, en repositionnant l'acte culinaire comme un geste fort. En ce sens, la cuisine doit reprendre le pouvoir : en redonnant de la fierté aux personnels de cuisine, en améliorant les temps de repas pour redonner du plaisir aux convives... Inutile de rechercher l'excellence, il suffit d'améliorer la performance des repas conçus. »

Un chaussidou programmé dans le centre-bourg

Afin d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes, une "chaussée voie centrale banalisée", communément appelée "chaussidou", est en cours de création dans le bourg de Treillières, principalement rue de la mairie. Explications.

C'est aux Pays-Bas que cette chaussée partagée, sans marquage central, a fait son apparition : une voie unique bidirectionnelle pour les véhicules motorisés, et de chaque côté, des rives d'environ 1,5 m de large pour les cyclistes. La largeur de la voie centrale étant insuffisante pour permettre le croisement de deux véhicules, ces derniers empruntent ainsi ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent. Aussi, afin de redistribuer l'espace de la voirie au bénéfice des cyclistes, et ainsi sécuriser leur circulation, la ville de Treillières a fait le choix d'adopter cet aménagement.

Améliorer la sécurité de tous

Ce chaussidou sera installé rue de la mairie, rue de Sucé-sur-Erdre de l'entrée d'agglomération, rue de Vigneux-de-Bretagne au carrefour ainsi que rue des Fournils. Avec une vitesse maximale autorisée de 30 km/h valable sur l'ensemble de la section, l'aménagement fera l'objet d'une signalisation spécifique, à l'entrée de chaque extrémité, d'un marquage au sol visible ainsi que de la création de plusieurs ralentisseurs supplémentaires. Pour Jean-Claude Salau, conseiller muni-



Exemple de chaussidou dans une autre commune.

cipal délégué notamment à la voirie, « l'objectif premier est bien de proposer une circulation en sécurité, pour tous. Le projet s'inscrit dans la continuité du Plan d'actions communal en faveur des mobilités actives, dont l'une des visées est bien d'apaiser la vitesse pour laisser plus de place aux vélos et aux piétons. » Depuis 2019, différentes actions ont été engagées comme les aménagements de trottoirs rue de Notre-Dame, rue de la Rinçais, rue Étienne-Sébert ou route de Sucé-sur-Erdre. De même, une voie verte a été créée à La Ménardais, et rue de la Rivière, une modification de la circulation est intervenue, également dans un objectif d'accroître la sécurité.

CHAUSSIDOU, MODE D'EMPLOI

C'est très simple à utiliser : dès que deux véhicules se croisent, ils ralentissent, se déportent légèrement sur la rive à leur droite pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale.

Important : en présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière le vélo avant de reprendre sa place.

Aménagements dans la forêt du parc

En plus de la livraison prochaine de l'aire de jeu ludique (lire aussi page 4), une boucle pédagogique est en préparation dans la partie forestière du parc du Haut-Gesvres. Ainsi, de nouvelles passerelles de bois ont déjà été posées sur le tracé de la boucle, et des plantations sont actuellement en cours.



QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission de quatre élus (dont trois adjoints) du conseil municipal (Catherine Cadou, Sylvie Pergeline, Magali Lemasson et Thierry Gicquel), et compte tenu de la démission de Jean-Marc Colombat de ses fonctions d'adjoint, le conseil municipal du 9 novembre dernier a validé une nouvelle composition municipale avec l'élection de cinq nouveaux adjoints et la désignation de quatre conseillers municipaux. Les quatre nouveaux élus sont : **Émile Fortineau, Alizée Guibert, Gwénola Lebreton et Gil Rannou**. Par ailleurs, **Claude Rincé** est le nouveau premier adjoint de la commune, délégué grands projets, de la mobilité et de l'agriculture. (Voir aussi page 27). Délibération adoptée le 9 novembre 2020, avec **23 voix pour et 6 contre**.

ÉNERGIE

La maîtrise de l'énergie est une priorité

En lien avec le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA s'engage auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique, en particulier pour développer la production d'énergies renouvelables. Aussi, la ville de Treillières sollicite le syndicat pour une étude de faisabilité afin d'étudier la mise en place d'un réseau de chaleur (chaufferie biomasse) entre les différents sites de consommation du patrimoine communal.

Par ailleurs, une seconde convention lie le SYDELA à la ville pour la mise à disposition d'un dispositif solaire (projet photovoltaïque) que la ville de Treillières sollicite pour la réalisation d'une étude de faisabilité photovoltaïque pour ses services communaux.

Décisions validées par le conseil municipal, le 9 novembre 2020, à **l'unanimité**.

ÉDUCATION

Convention pour un parcours éducatif au service de la réussite des 2 à 17 ans

De longue date, la ville de Treillières a fait de l'éducation l'une de ses grandes priorités. Depuis 2014, elle met en œuvre un projet éducatif de territoire (PEDT), une démarche permettant de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs. Au service de la réussite des enfants et des jeunes de 2 à 17 ans, le nouveau PEDT s'inscrit, pour la période 2020-2023, dans le prolongement du précédent, répondant à trois objectifs : garantir la continuité éducative pour la réussite de tous ; proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant leur développement et leur bien-être ; et favoriser une ouverture au monde en encourageant le "vivre ensemble", le respect et la solidarité.

Ce nouveau projet est complété par le renouvellement du "Plan mercredi", qui permet de développer, avec l'aide des services de l'État, des CAF et des associations partenaires, des mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école et ainsi obtenir le label qui y est associé, ainsi que des financements. Le 9 novembre dernier, le conseil municipal a validé les conventions PEDT et "Plan mercredi". **À l'unanimité**.

AMÉNAGEMENT

Fonds départemental pour l'entretien de voiries communales

La ville de Treillières a décidé de réaménager les rues de la Poste de Gesvres et des Meuniers. Or, dans le cadre de son plan de relance de l'investissement, le Département de Loire-Atlantique a mis en place un fonds exceptionnel pour accompagner rapidement les communes dans l'entretien de la voirie communale. La commune peut donc solliciter

une aide du Conseil départemental au titre du Fonds d'entretien de la voirie communale pour ce projet. Sur un investissement total de 673 000 euros, la ville de Treillières a sollicité une subvention d'un montant de 269 200 euros auprès du Conseil départemental.

Délibération adoptée le 28 septembre 2020, **à l'unanimité**.

Abandon et acquisition de parcelles

Dans le cadre des travaux de la rue de la Poste de Gesvres, les propriétaires des habitations du 28 au 42 rue de la Poste de Gesvres ont demandé une rétrocession de la parcelle AO 236 à la commune de Treillières. S'agissant d'une contre-allée, la commune a accepté et a donc reçu la déclaration d'abandon de terrain à la commune. Le classement dans le domaine public routier communal de cette parcelle cadastrée a été validée par le conseil municipal, le 28 septembre 2020, **à l'unanimité**.

Par ailleurs, les propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°1316 ont souhaité céder gratuitement leur puits à la commune. Celui-ci est situé sur une parcelle privée, de 32 m², en limite du chemin du Puits, une voie communale. Décision validée par le conseil municipal, le 9 novembre 2020, **à l'unanimité**.

Dénominations de voies

Dans le cadre d'un aménagement situé rue de Grandchamp, une impasse a été créée. Après échanges autour de quatre propositions, la commission aménagement a retenu la dénomination "impasse des Chardonnerets". De même, une autre impasse a été créée depuis le 16 ter, rue du Petit Bois. Des cinq propositions, la même commission a choisi de nommer la voie "impasse des glaïeuls". Décisions validées par le conseil municipal, le 9 novembre 2020, **à l'unanimité**.

Rétrocession dans le domaine public

Dans le cadre du projet de la SCCV Villa Parnasse, il a été convenu qu'une fois que la réalisation conforme des travaux aurait eu lieu, les espaces verts et cheminements piétons seraient transférés dans le domaine public de la commune. Ainsi, la parcelle située au 72 rue de la mairie a été rétrocédée au domaine public. Délibération adoptée le 28 septembre 2020, **à l'unanimité.**

ENVIRONNEMENT Destruction des nids de frelons asiatiques

La commune de Treillières s'associe depuis 2015 à l'Association sanitaire apicole départementale de Loire-Atlantique (ASAD 44) pour la destruction de nids de frelons. L'association intervient suite à l'appel des services municipaux et des particuliers qui signalent la présence d'un nid de frelons sur leur propriété mais ignorent si ce sont des frelons européens ou asiatiques. Les nids en domaine privé ne sont pas toujours détruits

compte tenu du coût d'intervention pour le particulier. Ceci entraîne une prolifération de cet insecte invasif. Aussi, la ville a souhaité renouveler la convention avec l'ASAD 44, qui intervient de manière bénévole, même si les bénéficiaires des interventions peuvent verser un don participatif à l'association. Au vu de l'action de l'ASAD 44, la commune de Treillières propose de verser une subvention annuelle de 1 000 € ainsi qu'un don de 50 € pour chaque intervention sur le domaine public. Délibération adoptée le 28 septembre 2020, **à l'unanimité.**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



UN JEU AUTOUR DU TRI DES DÉCHETS

C'était à l'occasion de la dernière Semaine bleue : malgré une météo maussade, les jeunes élus ont animé leur jeu "tri des déchets" sur le marché, dans une ambiance très sympathique. Après avoir choisi des cartes désignant des produits recyclables (bouteilles plastiques, cartons, bouteilles en verre, pot de mayonnaise etc.), les participants devaient les placer dans la bonne assiette tri. L'opération a en outre permis aux jeunes conseillers de mieux faire connaître leurs missions en plus d'apprendre à organiser et gérer une action marquante.

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables à l'accueil de la mairie et sur le site internet.

Prochains conseils municipaux les lundis 14 décembre 2020 et 25 janvier 2021 à 19h, espace Simone-de-Beauvoir.

Le conseil municipal de Treillières 2020 - 2026

(suite aux changements intervenus le 9 novembre dernier)

► Le maire

Alain Royer
Maire de Treillières



► Les adjoints



Claude RINCÉ
1^{er} Adjoint
délégué à Grands Projets, Mobilité,
Bâtiments publics et Agriculture



Maïté BÉRAGNE
2^e Adjointe
déléguée à la famille et l'éducation



Pascal LAVÉANT
3^e Adjoint
délégué au Sport, Vie locale
et associative, Artisanat,
Commerce et Communication



Florence CABRESIN
4^e Adjointe
déléguée à l'Administration
générale et Ressources



Jérôme AMIAUD
5^e Adjoint
délégué à la Participation
citoyenne, Transition énergétique
et Développement durable



Elisa DRION
6^e Adjointe
déléguée à l'Action sociale et
solidarité



Benjamin VACHET
7^e Adjoint
délégué à l'Urbanisme



Béatrice MIERMONT
8^e Adjointe
déléguée à la Culture,
Patrimoine et Tourisme

► Les conseillers municipaux de la majorité



Alizée GUIBERT



Emile FORTINEAU
Commerce et artisanat



Gil RANNOU



Gwénola LEBRETON

Yvon LERAT

Mickaël MENDÈS

Augustin MOULINAS

Valérie ROBERT

Romain MONDEJAR
Château du Haut-Gesvres
et petit patrimoine

Jean-Claude SALAU
Bâtiments publics, voirie et
espaces verts

Isabelle GROLLEAU
Petite enfance

Margaud BOURRIAUD
Catherine RENAUDEAU

Jean-Marc COLOMBAT

► Les conseillers municipaux de l'opposition

Emmanuel RENOUX
Gwenn BOULZENNEC

Soumaya BAHIRAEI
Priscilla DECOTTIGNIES

Alain BLANCHARD

Hélène JALIN

L'esprit brasserie a trouvé son itinéraire

L'établissement était attendu. Au centre du nouveau quartier, avenue du Général-de-Gaulle, L'itinéraire a ouvert il y a quelques semaines, avant de fermer temporairement, confinement oblige. L'offre treilliéraine de restauration s'est ainsi enrichie.



Un Saltimbocca de veau, de la lotte, du merlu, un tartare coupé au couteau... L'itinéraire est une nouvelle adresse "brasserie à la campagne", installée sur la nouvelle place du centre-bourg. Une animation commerciale salutaire en cette période de crise économique, et une bonne nouvelle aussi pour l'emploi : « Sur les huit personnes employées, beaucoup résident à Treillières, dont le chef de cuisine », insiste Katia Lebreton, gérante de l'établissement avec son mari Pascal. Du local pour l'emploi, et du local dans l'assiette également, avec des réseaux de proximité. « Il était important pour nous de travailler avec les producteurs alentours, c'est aussi cela l'esprit de L'itinéraire ».

Contact : 2 bis avenue du Général-de-Gaulle, tél. 06 73 97 63 09

Des espaces lumineux

Ouvert les midis et soirs du mardi au samedi, cette nouvelle adresse gourmande offre une salle lumineuse, la possibilité de manger au comptoir dans un esprit brasserie, qui propose par ailleurs un espace dédié à quelques produits qualitatifs – huiles, sels, biscuits... – pour des emplettes chics et originales. « L'espace a été imaginé pour être le plus convivial possible », indique Pascal Lebreton, « nous avons travaillé avec un architecte de Treillières – Marc Chesnais – et les retours des premiers convives sont extrêmement positifs sur les lieux. Nous sommes contents de ce démarrage. » Ici ou ailleurs, le plaisir du ventre n'est pas atténué par le respect des gestes barrières, bien entendu. En attendant la réouverture...



L'Angélique bleue, pour toutes et tous

Ce n'est pas forcément évident, mais le restaurant dépendant de l'espace services Domitys éponyme, est un établissement pour les résidents, mais aussi ouvert au grand public. Tous les jours, une cuisine raffinée, avec deux entrées, deux plats, deux desserts, le tout validé par un diététicien.

Ouverture tous les midis, avenue du Général-de-Gaulle, tél. 02 55 59 67 00



Pendant la crise : soutenons les commerçants !

Face à la crise sanitaire, la ville de Treillières tient à apporter tout son soutien aux commerçants.

La Préfecture n'autorisant pas les arrêtés municipaux prônant une ouverture maintenue des commerces non alimentaires, la ville de Treillières entend toutefois mettre en valeur les commerces de proximité et les initiatives des commerçants : drive, "clique et collecte", livraison...

Alimentation, bien être, soins, décoration, la liste des commerçants proposant une continuité de leur activité (dans le respect des gestes barrières) sont disponibles actuellement sur le site de la commune treillieres.fr



Altereizo, des solutions simples et pointues



Zone de Ragon, une nouvelle société s'est installée pour répondre aux besoins des professionnels dans les domaines de l'intégration réseaux et multimédia, des solutions internet et Wifi, mais aussi de toutes installations utiles à la sécurité des entreprises : serrures, coffres forts, équipements de salles, maintenance... « Notre savoir-faire est large et prévoit également des compétences dans le domaine de la domotique, des antennes hertziennes, des réseaux de communication », explique Sébastien Roussel, le directeur. « Notre installation dans ces nouveaux locaux vastes et bien situés, permettent en outre d'avoir la possibilité de montrer nos matériels à nos clients, qui peuvent venir ici les manipuler. » Avec Paris et Rennes, Treillières est la troisième implantation régionale de cette société.

Contact : zone d'activités de Ragon, 3 rue Maria Telkes, tél 02 40 46 38 56, et contact@altereizo.fr

Treillières en Action

LE GROUPE DE LA MAJORITÉ

Une minorité sans proposition

En mars 2020, les Treilliérains ont une nouvelle fois renouvelé leur confiance en Alain Royer que son équipe a reconduit à son poste de Maire pour la troisième fois consécutive.

Nous connaissons tous le bilan que le maire a à son actif et combien les habitants apprécient les services, les équipements qui par ailleurs attirent de nouvelles populations et fidélisent les jeunes Treilliérains. Le rayonnement de Treillières n'est plus à prouver mais comme tous les joyaux, la commune attire les jalousies, les convoitises ... voire de la Haine.

Tous les jours des tombereaux de propos haineux se déversent, pourquoi ? Parce que ceux qui les déversent détiennent une vérité ? Non. Ils veulent exister. Exister en dehors des urnes puisqu'ils n'ont pu une nouvelle fois en sortir vainqueurs.

Leur arrogance, leur méconnaissance des dossiers et leur frustration ne font pas d'eux des citoyens et des démocrates... Ne nous leurrions pas, leur combat ne sert pas les Treilliérains et Treillières est en souffrance. Déjà parmi le groupe minoritaire des dissonances se font sentir et certains nous manifestent leur malaise face à cet acharnement.

Pour déverser la haine, chose la moins démocratique qui soit, l'opposition utilise la démocratie. Résultat, on n'y voit que du feu. Sans avoir ni à prouver, ni à justifier... juste un flot nauséabond de mensonges... d'attaques personnelles visant les membres de notre équipe. Après de fausses accusations, voici les procès d'intention faits aux nouveaux élus. Ces élus se sont engagés à ne jamais cautionner des actes en désaccord avec la charte de l'élu et leur engagement pour le bien de Tous. Lors du précédent mandat, certains ont fermé les yeux ou détourné le regard... Ils ont choisi de partir et nous les en remercions. L'équipe actuelle a les mains propres et entend le faire savoir.

Le groupe minoritaire offre un triste spectacle. Nous l'avons souhaité, constructif... Nous découvrons des élus malhonnêtes et contreproductifs... Contreproductifs car absents des commissions qui garantissent la transparence de nos actions et de nos projets... Plus facile certes de polémiquer que de travailler sur les sujets qui fondent l'Avenir des Treilliérains.

Nous disons stop à ce harcèlement qui depuis plusieurs semaines empoisonne la vie des Treilliérains et empêche notre équipe d'avancer dans la sérénité. C'est bien à l'équipe minoritaire que nous devons l'image écornée de la commune... Cette commune qu'ils disent servir, respecter... ils ne trompent personne, leur enjeu est ailleurs !

Nouvel R

LE GROUPE DE L'OPPOSITION

Treillières connaît une période noire de sa vie politique. Semaine après semaine, les agissements inacceptables du maire et de son équipe sont révélés. Nous sommes effarés des libertés qu'ils s'accordent avec nos impôts. Nous parlons de l'accident du Maire en état d'ébriété avec une voiture communale et qui n'aurait pas dit la vérité à l'assureur de la commune pour qu'il prenne en charge le sinistre. Nous parlons aussi de l'acquisition à son seul usage personnel et donc illégale d'une luxueuse voiture à 38 000 € qui finalement, à force de pression, a été rendue. Nous parlons de ses frais d'essence sans justificatif et comprenant tous ses déplacements personnels (détournement de fonds publics de 7200 € depuis 2017) sans que cela ne gêne personne et notamment la nouvelle adjointe aux finances, M^{me} Cabresin, qui a pourtant des responsabilités à la Gendarmerie Nationale et dont on attendrait une exemplarité sans faille. Nous parlons aussi des conditions plus que douteuses de la vente sans publicité ni mise en concurrence d'un local communal à un proche des élus. Nous parlons aussi du constat de favoritisme flagrant par le nouveau premier adjoint, M. Rincé, envers un administré en infraction au code de l'urbanisme mais qui finalement ne serait pas inquiété et dont les réparations de voirie seraient prises en charge par la commune. Nous parlons encore du soupçon de favoritisme d'une entreprise de TP par un saucissonnage de marchés publics permettant d'échapper à un appel d'offre...

Face à cela, la majorité se terre dans un silence assourdissant de complicité. Au conseil municipal de novembre, aucune réaction face à toutes ces révélations. M. Lerat, président de la CCEG ? Pas un mot. M^{me} Drion, conseillère départementale ? Pas un mot. Or qui ne dit mot consent. Cette solidarité honteuse cache des dissensions internes exacerbées : douze conseillers municipaux de la majorité ont demandé la démission du maire avant de finalement retourner leurs vestes.

Nous, opposition, ne laisserons rien passer. Nous avons déjà saisi la Chambre Régionale des Comptes et le procureur de la République puisque nous sommes devant des délits. Et nous continuerons à le faire. Cette majorité, si elle ne veut pas s'expliquer devant les Treilliérains, le fera devant les juges.

Et l'avenir ? Nous le percevons, la majorité va s'enfermer dans le « circulez, y a rien à voir ». Mais en pleine crise sanitaire, économique et sociale, Treillières ne peut continuer d'être ridiculisée chaque jour dans la presse. Dans cette tempête, les Treilliérains ont besoin de savoir qu'un pilote sérieux est à la barre. Sauf que la confiance n'est plus là. Tout est désormais suspect dans l'action de la majorité et nous le regrettons amèrement.

Les conseillers municipaux du groupe « Nouvel R » : Emmanuel Renoux, Soumaya Bahiraei, Alain Blanchard, Hélène Jalin, Gwenn Boulzennec, Priscilla Decottignies

www.nouvel-r-treillieres2020.fr / facebook.com/nouvelr2020/

PERMANENCES**Le CLIC**

Informations pour les personnes âgées
Tous les lundis de 9h à 12h à l'espace *Atout'âge*, tél. 02 28 02 25 45

La psychologue de l'école des parents

Espace *Atout'âge*, de 15h à 18h, sur RDV au 02 40 16 72 33

Sarah El Haïry, députée de Loire-Atlantique

Disponibilité pour rencontrer les concitoyens, sur RDV au 09 62 57 69 09

Elisa Drion et Erwan Bouvais, conseillers départementaux

Disponibilité pour rencontrer les concitoyens, sur RDV au 02 40 99 09 40

Nouveau conciliateur de justice

Clémentine Blanc, deux lundis par mois de 14h30 à 17h, en mairie de La Chapelle-sur-Erdre
Tél. 02 51 81 87 10

BESOINS URGENTS DE LA POPULATION

Le week-end et les jours fériés, contactez la gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre, tél. 02 40 72 07 01

CCAS de Treillières,

tél. 02 40 94 52 42
SERVICES DE GARDE
Médecins : le 15
Pharmacies de garde : le 32 37

LE MARCHÉ

Tous les jeudis et dimanches de 8h30 à 13h, place de la Liberté à Treillières

DECHÈTERIE DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi : 14h à 18h ; samedi : 9h à 18h
Accès sur présentation d'un badge qu'il est possible d'obtenir auprès d'Erdre et Gesvres, Service déchets
tél. 02 28 02 28 10.

ERDRE ET GESVRES

Accueil
tél. 02 28 02 22 40

POLICE MUNICIPALE

6 place de l'église
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
(Boîte aux lettres à la porte de l'accueil)
Contact :
police.municipale@treillieres.fr
Tél. 02 40 26 83 89

TAXIS 7J/7 et 24 H/24

Taxis Nantes nord
Tél. 06 50 36 56 53
Baudouin taxi
Tél. 06 14 70 62 33

"COVID-19

Le CCAS maintient le lien et appelle hebdomadairement les seniors inscrits sur le registre COVID-19.

- Si vous souhaitez être inscrit sur cette liste ou si vous avez connaissance d'une situation de besoin pour une personne âgée, merci de contacter le CCAS au **02 40 94 52 42** ou par mail : **ccas@treillieres.fr**

ÉNERGIE**Une nouvelle borne de recharge électrique rapide.**

L'installation de bornes pour véhicules électriques est un service public à destination des habitants et une compétence du Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique. La communauté de communes qui, pour sa part, a vocation à apporter un service aux entreprises, vient d'installer trois bornes supplémentaires à recharge rapide (50 KVA). Une d'entre elle se situe sur le parc d'activités de Ragon à Treillières. C'est un vrai plus pour les entreprises qui permet aux utilisateurs de recharger désormais leur véhicule électrique à toute vitesse !

JARDINAGE**Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit**

Après avoir tondu leur gazon ou taillé leurs haies, nombre de jardiniers du dimanche s'interrogent sur la façon d'éliminer leurs tas d'herbes et de tailles. Ceux qui seraient tentés de désintégrer le tout dans un grand feu en plein milieu de leur jardin doivent savoir que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit, en application du règlement sanitaire départemental pour des raisons de salubrité et de sécurité. Ainsi, les herbes, feuilles mortes et autres résidus verts doivent être déposés en déchetterie, faire l'objet d'un compost, ou d'une tonte *mulching* (dépôt de l'herbe broyée directement sur le gazon). Merci à tous de respecter cette législation.

COLLECTE DES DÉCHETS

tous les 15 jours

Le bac à ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés le même jour.

JE LES SORS LA VEILLE AU SOIR

Plus d'infos : **www.cceg.fr**

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Click & NOUVEAU COLLECT

cadeaux / Beauté
Flours
INFORMATIQUE
CHOCOLAT
laverie
RESTO
coiffeur
Cordonnerie
prêt-à-porter

J'achète
local



1

je commande



2

le commerçant prépare
ma commande



3

je retire ma commande
ou je me fais livrer

Les commerçants vous remercient pour votre soutien
et vous garantissent le respect des normes sanitaires.

Retrouvez la liste complète des commerçants ouverts en cette période de confinement sur :
treillieres.fr